



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chasse

Question écrite n° 85690

Texte de la question

M. Daniel Prévost attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les incompréhensions des chasseurs vis-à-vis des mesures restrictives liées à l'utilisation des appelants et sur leurs inquiétudes concernant la fixation des dates de chasse au gibier d'eau. En effet, un guide interprétatif devait être annexé à la directive européenne 70/409 dite « Oiseaux » et faire bénéficier les chasseurs de gibiers d'eau de la première décade de février 2006. Les chasseurs regrettent l'absence d'évolution dans l'assouplissement des règlements européens en la matière. Au vu de la situation, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour rassurer les chasseurs et obtenir une solution définitive concernant les dates de la chasse au gibier d'eau.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Prévost](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85690

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1427